

Genève. Jeudi 14 Décembre 2017

Certificat de Casheroute

Je soussigné, Rav Izhak DAYAN, Grand-Rabbin de Genève, atteste par la présente, que les procédés de lavage des camions citernes opérés par TRANSCLEAN sont conformes aux règles de la loi juive sur l'alimentation.

Ce certificat est délivré, pour valoir ce que de droit, pour une durée d'une année seulement, à compter du 14 Décembre 2017, et prendra fin le 13 Décembre 2018.



Rav Izhak DAYAN

ע"ה הרב יצחק ד"רן נ"י
הרב הראשי לקהילת יהודי ג'נבה

Grand-Rabbin de Genève